

AQUABAC® 200G

La Solution Biologique contre les Moustiques

AQUABAC® 200G est une formulation granulée prête à l'emploi (GR) d'insecticide Biologique (Biocide TP18), composée de bactéries, spécifique pour lutter contre les larves de moustiques.

Réservé à un usage professionnel.

Composition:

Substance Active: *Bacillus thuringiensis* subsp. *Israelensis* (Bti), Sérotype H14, Souche BMP 144 (équivalente technique à la souche AM65-52) : 2,86%

Autres ingrédients, excipients : QSP 100%

Titrage: 200 ITU/mg



Lieux d'utilisation:

AQUABAC® 200G s'utilise pour le traitement des gîtes larvaires, partout où l'eau stagne, sur de grandes surfaces (zones de terre inondable, lacs, étangs, marais, rizières, etc) ; sur de petites surfaces (récipients divers, piscines, fosses septiques, fossés, vides sanitaires etc). Dans les zones rurales, urbaines et périurbaines.

Cibles:

Moustiques (*Culex*, *Aedes*, *Ochlerotatus*).

Dose et mode d'emploi:

AQUABAC® 200G s'utilise à la dose de 15 à 20 kg par hectare, sans support ajouté, sur l'ensemble de la surface d'eau ou de terre inondable à traiter, où la présence de larves de moustiques a été constatée. AQUABAC® 200G est prêt à l'emploi. L'application est faite directement à la volée ou à l'aide d'une semeuse et de tout autre équipement d'épandage calibré. Assurez-vous de couvrir toute la surface à traiter.

Délai avant efficacité:

AQUABAC® 200G est efficace sur toutes les stades de développement larvaire dès 24 à 48 heures après l'absorption du produit.

Instructions d'utilisation:

- Respecter les doses d'emploi recommandées et lire les instructions fournies.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- L'équipement utilisé pour les traitements doit être adapté, correctement entretenu et calibré.
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Avant le traitement, déterminer précisément sur un plan les zones à traiter.

- Pour optimiser l'efficacité du traitement, ne pas appliquer en cas de vent (> à 15 km/h).
- Ne pas utiliser dans des eaux contenant des niveaux élevés de matières organiques.

Mesures de gestion de risque :

- Porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison de protection, des lunettes de protection et un masque respiratoire EN FFP3 pendant toutes les phases exposantes.
- Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.
- Pour les travailleurs entrant après épandage sur une zone traitée, porter un vêtement de travail et des gants de protection.
- Mettre en place une zone non accessible à la population générale pendant le traitement.
- En cas d'utilisation dans les eaux d'irrigation des rizières, un délai avant récolte d'1 mois doit être respecté.
- Utilisation dans les serres : ne pas appliquer lorsque les parties consommables des plantes sont présentes.
- Ne pas dépasser 8 applications par an, espacées d'au minimum 5 jours.
- Respecter les conditions requises avant l'utilisation du produit en milieu naturel. Des autorisations spécifiques peuvent être requises pour l'application dans les zones Natura 2000, les zones protégées ou les réserves naturelles.
- L'utilisateur doit enregistrer toutes les informations concernant les applications (situations des zones traitées, dates de traitement, quantités et doses utilisées). Ces informations doivent être conservées pendant au moins 10 ans et fournies aux autorités locales ou aux chercheurs s'ils le demandent.
- Contient du *Bacillus thuringiensis israelensis*. Peut provoquer des réactions de sensibilisation.

Stockage du produit et élimination :

- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Stocker le produit jusqu'à 2 ans, à des températures inférieures ou égales à 20°C, à l'abri de la lumière.



Emballage :

Sac polyamide de 18,20 kg.

Homologation:

CERA - 16, rue de Saint-Pétersbourg - 75008 Paris FRANCE - Tél: 01 40 08 00 81

N° AMM: FR-2019-0099

